

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil Communautaire De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	52

CONVOCATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

Concession publique d'aménagement de la Frémondière : approbation du rapport annuel et des comptes 2020

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs:

Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAULT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie

GOUSSIN

Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Absente excusée :

Nadège TROUILLET

Absents:

Philippe CROTEAU Alexandra DEPARIS-AUBRIL

> Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20211216-2021-12-16-217-DE Date de télétransmission : 23/12/2021 Date de réception préfecture : 23/12/2021

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, expose aux membres du Conseil que dans le cadre du développement de son activité économique, la Communauté de Communes a confié, en 2009, à la SHEMA une concession publique d'aménagement à La Frémondière visant à aménager et développer le pôle d'activités de ladite zone.

Il fait part du rapport annuel 2020 d'activités de la Concession Publique d'Aménagement :

En fin de concession, après cession des biens de reprise (immeuble IMV, bâtiment ex LTI et reliquat de foncier en 2030), des terrains cessibles et remboursement des emprunts contractés et compte tenu d'une participation de la Collectivité pour l'aménagement du pôle d'activités de la Frémondière d'un montant global de 1 280 000 €, la Convention d'Aménagement présente un excédent prévisionnel de 3 586 675 €.

Cet excédent reversé intégralement à la Communauté de Communes au terme de la concession lui permettra de financer le rachat des biens de reprise pour un montant global de $2\,837\,941\,\in\,$ HT, se décomposant comme suit :

- IMV : 1 915 999 € HT (valeur nette comptable, déduction des subventions restant à amortir)
- Immeuble « 3 Réveillon » : 68 940 € HT (valeur résiduelle)
- Stock foncier invendu (10,7 ha): 853 002 € HT (prix d'équilibre), soit un prix moyen de 7,97 HT /m²

Lesdits immeubles, génèreront au profit de la collectivité, devenue propriétaire, un potentiel de produits locatifs annuels de l'ordre de 870 000 € HT (vente d'électricité comprise), sachant que l'ensemble des emprunts contractés auront été préalablement remboursés.

Les faits marquants sur l'année 2020 sont les suivants :

- l'acquisition par la SHEMA du solde des terrains portés par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) au terme de la convention de portage, d'une superficie de 186 969 m², au prix de 556 499 € HT (parcelles AX25, H139, H141, H150, H219, H223, H247, H9);
- le rapport de maintenance annuel ENER24 fait état d'un dysfonctionnement des 219 panneaux photovoltaïques qui surchauffent. Ce problème a fait l'objet d'une déclaration dans le cadre de l'assurance dommage-ouvrage. Celle-ci reconnaît la prise en charge du manque à gagner lié à la cession de l'électricité. Un expert judiciaire a été désigné pour identifier les sources du dysfonctionnement. Les réparations entreront dans le cadre de la dommage-ouvrage.

A la lecture du rapport, du bilan financier prévisionnel et du plan de trésorerie,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- ➤ APPROUVE le compte rendu d'activités de l'année 2020 de la concession d'aménagement pour l'aménagement et le développement du pôle d'activités de la Frémondière, ci-annexé
- ➤ APPROUVE les comptes de la concession d'aménagement pour l'année 2020, ciannexés.

VOTE: UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20211216-2021-12-16-217-DE Date de télétransmission : 23/12/2021 Date de réception préfecture : 23/12/2021

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Le Président, Jean SELLIER

